

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
partent de 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luch, Castelnaudary, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, Monsempron-Libos, AGEN, BORDEAUX, RODZ, AURILLAC, VIERZON, PARIS, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Castelnaudary, Luch, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 3 Août 1875

Les journaux ont parlé, ces derniers jours, d'une lettre adressée par M. Buffet, ministre de l'Intérieur, à M. Decazes, ministre des affaires étrangères, pendant le séjour de ce dernier à Vichy.

Les yeux de M. Buffet, comme aux yeux des amis les plus sincères du gouvernement, l'opposition contre le radicalisme n'implique en rien une approbation quelconque du système autoritaire.

Ce n'est point par la force et la violence, comme en 1851 et dans les années suivantes, qu'il faut combattre la démagogie. La liberté est la seule arme que les citoyens intelligents veulent employer, et c'est la bonne.

Il n'y a donc aucune crainte à concevoir dans la situation présente. Nous sommes aussi loin des coups d'Etat d'en haut que des coups d'Etat d'en bas.

Ainsi que nous l'avons dit, il n'est guère probable que l'Assemblée nationale puisse terminer ses travaux aujourd'hui mardi, et entrer en vacances demain 4 août.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 29 juillet.

M. de Grasset. Messieurs, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, je viens, après avoir eu l'honneur d'en prévenir M. le ministre des finances, lui poser une question.

Je désirerais savoir s'il a l'intention de demander la discussion, avant notre départ pour les vacances,

d'une loi qu'il a présentée sur le vinage à prix réduit et qui a été renvoyée à la commission du budget.

L'Assemblée me permettra d'ajouter un mot pour justifier ma question.

Si le mauvais temps persiste, tout semble malheureusement indiquer que, cette année, la qualité du vin qu'on récoltera en France sera très médiocre. (Mouvements divers). Les nouvelles que nous recevons d'un grand nombre de départements nous le font craindre, je désire qu'il n'en soit pas ainsi; mais enfin il est de notre devoir et d'en prévenir les conséquences si cela est possible.

Il est reconnu que l'un des meilleurs moyens pour conserver à la consommation des vins défectueux, consiste à y ajouter une certaine quantité d'alcool. M. le ministre des finances, préoccupé de cette situation, a fait étudier un projet qui a précisément pour but, en réduisant les droits sur les alcools destinés à cet usage, de permettre au commerce et à la propriété de faire cette opération qui est tout à fait impossible avec les droits exorbitants dont les alcools sont frappés aujourd'hui.

M. Pagès Dupont. Je demande la parole.

M. de Grasset. Les dispositions du projet de loi ne s'appliquent qu'aux années de 1874 et 1875, il y a donc nécessité de les discuter avant notre retour au mois de novembre. La récolte de 1875 sera terminée alors, et c'est au moment même de la récolte que le vinage est surtout pratiqué. C'est à ce moment que s'effectueraient au profit du Trésor les recettes les plus considérables, car nous sommes convaincus que l'effet du projet de loi, s'il était adopté, serait de procurer au Trésor des ressources très-importantes. (Interruptions).

M. Pagès Dupont. Il ruinerait le Trésor?

M. de Grasset. A l'heure qu'il est, avec nos taxes réellement prohibitives, le Trésor ne reçoit rien pour les alcools employés au vinage, absolument rien, et nous sommes certains, sans pouvoir, on le comprend, doré et déjà préciser le chiffre, qu'en réduisant les droits, le Trésor bénéficierait des sommes considérables dont profite la fraude en ce moment.

Il y a donc intérêt pour le Trésor à ne pas retarder plus longtemps la discussion du projet de loi présenté par le ministre; il y a aussi un intérêt très-grand pour la production, ainsi que pour la consommation, à ce que cette opération soit facilitée dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire avant la récolte prochaine.

M. Pagès Dupont. Vous tendez à détruire la libre concurrence?

M. Léon Say, ministre des finances. J'ai déposé, en effet, il y a quelques jours, un projet de loi qui a pour objet de permettre le vinage à prix réduit, et j'ai indiqué dans ce projet que, suivant moi, cette facilité serait donnée pour une année. J'avais donc en vue la récolte prochaine. Si ce projet n'est point discuté, l'ajournement équivaut à un rejet, et je pense qu'il vaudrait mieux prendre tout de suite son parti sur la question de savoir s'il faut rejeter ou accepter la loi. (Mouvements divers.)

M. Mathieu Bodet paraît à la tribune.

M. Raudot. Je demande la parole.

M. Victor Lefranc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission du budget.

M. Mathieu Bodet. Messieurs, la demande qui vient d'être faite à cette tribune par l'honorable M. de Grasset a lieu de nous étonner.

Je ne comprends pas que l'on puisse demander actuellement la discussion de la grave question qui fait l'objet du projet de loi du Gouvernement, et je vais vous dire pourquoi. (Très-bien?)

M. le ministre des finances a déposé récemment

un projet de loi ayant pour objet le vinage à prix réduit. La commission du budget s'en est saisie immédiatement: depuis deux jours nous avons eu plusieurs séances pour l'examiner.

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire remarquer à l'Assemblée la gravité des questions que soulève ce projet de loi.

Ce n'est pas la première fois qu'elle se présente devant elle; elle a été discutée en 1874 et vous savez qu'elle solution elle a reçue.

M. Escarguel. Malheureusement.

M. Mathieu-Bodet. Bien entendu, je ne veux pas ici entrer dans le fond même de la question et suivre notre honorable collègue de l'Hérault dans les développements qu'il a présentés tout à l'heure. Je dirai seulement que ce projet soulève des questions considérables.

Un membre à droite. Mais non!

M. Mathieu-Bodet. Je voudrais bien que celui de mes honorables collègues qui m'interrompt pour dire: Non, vienne à cette tribune exposer les motifs à l'appui de son affirmation; j'aurais l'honneur de lui répondre.

Je prie mes collègues de croire que je connais un peu la question; je l'ai beaucoup examinée comme membre de l'Assemblée, comme ministre des finances et comme membre de la commission du budget. Par conséquent, j'ai quelque compétence pour présenter des observations à ce sujet. (Parlez! parlez!)

Je dis donc que ce projet soulève deux questions considérables.

Une question économique extrêmement complexe et difficile et une question financière non moins délicate. Quant à la question financière, j'avoue que j'ai été surpris d'entendre tout à l'heure M. de Grasset.

M. de Grasset. Vous discutez le fond de la question?

M. Mathieu-Bodet. Non, je n'entre pas dans le fond de la question, j'indique seulement quelles sont les difficultés qu'elle soulève, pour montrer qu'elle ne peut pas être examinée par l'Assemblée avant une étude complète par la commission compétente.

Vous pensez bien que je ne veux pas traiter ici, à cette heure, la question du vinage, j'indique seulement la gravité de cette question.

On demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour avant que le rapport ne soit fait, mais il faut bien que j'indique les graves difficultés que vous aurez à résoudre.

Si vous voulez me permettre de m'expliquer, en deux minutes j'aurai terminé; je ne veux pas traiter la question au fond. (Parlez! parlez!)

Je dis que cette question, — et je ne fais qu'en indiquer la gravité, — soulève deux difficultés énormes. Elle soulève une question économique extrêmement complexe, extrêmement difficile, et une question financière des plus graves.

Je ne viens pas ici exprimer une opinion personnelle ni une opinion des adversaires de la loi; j'invoque purement et simplement l'exposé des motifs du projet du Gouvernement. M. le ministre des finances, avec la loyauté qu'il apporte toujours dans les discussions et dans l'exposé de ses projets de lois, vous a fait connaître ses conséquences possibles et probables: le vinage à prix réduit peut avoir pour conséquence de faire perdre au Trésor une somme qui peut s'élever jusqu'à 49 millions. (Dénégations sur quelques bancs.)

M. Ganivet. Vous avez raison.

M. Lambert de Sainte-Croix. Je demande la parole.

M. Mathieu-Bodet. Il est vrai que ces 49 millions seraient récupérés dans une certaine limite jusqu'à concurrence de 9 millions. M. le ministre

de finances croit même qu'il n'y aura pas de perte du tout parce qu'il espère que toutes les fraudes que le vinage à prix réduit rend possibles ne seront pas pratiquées; il croit qu'on ne fraudera que sur la moitié de la quantité, bien que la fraude soit possible sur le tout. Mais, quand on a à sauvegarder les finances de la France, quand on a le devoir de défendre nos recettes, il faut se préoccuper de toute la perte à laquelle la mesure projetée expose le Trésor public.

Voilà le point de vue élevé de la question.

Je ne la discute pas; si vous voulez, je la discuterai. Pour le moment je la pose; voilà sa gravité.

Maintenant il y a une question économique extrêmement délicate; elle a été traitée depuis deux jours d'une manière approfondie dans le sein de la commission du budget par des orateurs parlant dans des sens différents.

Il y a plus, ce matin j'ai reçu deux ou trois lettres de la part de nos collègues. Une de ces lettres est signée par un nombre considérable de députés qui demandent à être entendus.

J'ai reçu également une communication d'un autre de nos collègues qui m'a dit que le seul fait de l'annonce du projet de Gouvernement avait causé une vive émotion dans certains départements du centre... (Interruptions diverses).

M. Pagès Dupont. Dans quarante-cinq départements contre cinq.

M. Mathieu-Bodet. L'Assemblée me connaît assez pour savoir que je n'apporte jamais de préoccupations personnelles à cette tribune. (C'est vrai! c'est vrai!) Je le dis hautement, toutes les paroles que j'ai prononcées ici n'ont jamais été inspirées que par un sentiment d'intérêt public (Très-bien! très-bien!)

Plusieurs membres. Comme nous tous!

M. Mathieu-Bodet. Je dis donc, messieurs, qu'un de mes collègues m'a informé qu'il avait reçu avis que des chambres d'agriculture avaient annoncé l'intention de demander par dépêche, à la commission du budget, d'être entendues sur cette grave question, et nous nous trouvons aujourd'hui en présence de ces demandes, de plusieurs problèmes soulevés et non encore résolus.

Vous n'avez pas oublié que l'Assemblée se sépare le 4 août. Nous nous sommes alors demandé si nous pouvions faire un rapport d'urgence sur une question aussi délicate. Et lorsque l'honorable M. de Grasset disait que la loi qui serait faite ne pouvait avoir d'application que pour une récolte, il se trompait. Ces questions ne sont jamais résolues provisoirement. Cela peut être ainsi dans la pensée de M. le ministre et de M. de Grasset; mais la solution qui sera donnée par l'Assemblée, soyez-en certains, aurait des chances de durer plus d'un jour. C'est donc la question du fond, une question définitive, que vous avez à résoudre. Par conséquent, elle mérite d'être examinée avec soin.

Eh bien, nous nous sommes demandés ce que nous devions faire; nous avons pensé qu'il était impossible... (Bruit). Vous êtes d'une opinion contraire, soit; mais je dois vous faire connaître ce qu'a décidé la commission du budget aujourd'hui. (Parlez! parlez!)

Nous avons pensé qu'il était impossible de procéder à une enquête sur une question aussi délicate, d'entendre les personnes qui ont le droit d'être entendues, de faire un rapport, et de vous proposer une solution avant le 4. (Très-bien!)

Nous avons décidé que la question serait ajournée à la rentrée.

Maintenant, si l'Assemblée veut discuter sur l'exposé des motifs du projet du ministre des finances sans entendre le rapport de la commission du budget... (Non! non!) elle est libre, mais je

crois que nous avons rempli notre devoir en conscience, en hommes impartiaux et que la résolution que nous présentons est une résolution raisonnable, réfléchie et digne de toute votre sollicitude. (Très-bien ! très-bien ! — Aux voix ! aux voix !)

M. de Grasset. Messieurs, je ne veux pas suivre M. le président de la commission du budget dans la discussion du fond même de la question.

Je disais tout à l'heure à l'Assemblée que le projet de loi déposé, il y a quelques jours, par M. le ministre des finances, était tout de circonstance et ne devait avoir d'effet que pour une année. (Exclamations diverses).

Or, que vient de nous dire l'honorable M. Mathieu-Bodet ? C'est que la commission du budget, ce matin, a décidé qu'elle ajournait la discussion de ce projet de loi. Quel sera le résultat de cette décision ? C'est évidemment, non pas un simple ajournement, mais, sous une forme aussi gracieuse que possible pour M. le ministre, un rejet à peu près absolu.

M. Ganivet. Mais non ! La commission demande seulement un délai pour étudier la question !

M. de Grasset. C'est donc uniquement l'urgence du projet que j'ai entendu demander à l'Assemblée et sa mise à l'ordre du jour.

La commission du budget, composée d'hommes très-expérimentés, parfaitement au courant de ces sortes de questions, et qui ont déjà examiné celle-ci depuis deux jours, sera certainement en état de faire un rapport suffisant pour une loi qui ne doit avoir d'effet, je le répète, que pour une année. (Exclamations sur divers bancs).

M. Ganivet. Ce projet de loi ne nous a été distribué qu'avant-hier.

M. de Grasset. C'est un rapport succinct que je demande à la commission, et c'est pour arriver à l'obtenir avant notre départ, que je prie l'Assemblée de vouloir bien mettre à son ordre du jour la discussion du projet de loi dont il s'agit après la troisième délibération sur le projet de loi relatif aux élections du Sénat, c'est-à-dire mardi prochain. (Aux voix ! aux voix !)

M. Delpit. On n'a jamais demandé la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi sur lequel un rapport n'a pas encore été fait !

M. Léopold Faye. Messieurs, je ne veux pas examiner le fond de la question. Quand le moment sera venu de la faire, je ne reculerais pas devant cette tâche. Je ne veux, pour le moment, que présenter une observation.

Ce que demande l'honorable M. de Grasset, c'est, en réalité, la mise à l'ordre du projet de loi.

Eh bien, la question se pose ainsi : La commission du budget ne croit pas avoir, en ce moment les éléments nécessaires pour se prononcer dans une matière aussi délicate et aussi difficile. L'Assemblée entend-elle, par une sorte de mise en demeure, obliger la commission à faire un rapport précipité et conséquemment incomplet ? Veut-elle, au contraire, laisser à la commission du budget, qui n'a été saisie que depuis deux jours, — ne l'oubliez pas, messieurs, — le soin d'examiner minutieusement un problème difficile, je le répète, et, dans tous les cas, digne de sa plus vive sollicitude ?

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la demande faite par M. de Grasset, c'est-à-dire sur la mise à l'ordre du jour...

Divers membres. Mais il n'y a pas encore de rapport déposé ! — On ne peut demander la mise à l'ordre du jour ! — C'est contraire au règlement !

M. le président. Laissez-moi achever.

M. de Grasset sait fort bien qu'il n'y a pas encore de rapport fait sur le projet de loi dont il propose la mise à l'ordre du jour ; mais il demande la mise à l'ordre du jour pour obtenir un rapport de la commission du budget.

M. de Grasset. Et j'espère, en effet, que si le vote de l'Assemblée est favorable à la mise à l'ordre du jour que je réclame, la commission se mettra en demeure de faire en temps utile un rapport succinct sur la question. (Aux voix ! aux voix !)

M. le président. Je consulte l'Assemblée. (L'Assemblée consultée, n'adopte pas la proposition de M. de Grasset).

Séance du 30 juillet.

A l'occasion du budget de l'instruction publique et des cultes, M. Pernolet a signalé à M. Wallon ce qui serait, aux yeux du député de la Seine, un désordre grave. Certains membres du clergé ne chanteraient pas suffisamment le « *Domine salvam fac Rempublicam* ». M. Wallon a répondu que « depuis qu'il était au ministère, il avait eu déjà l'occasion de voir assez les membres du clergé pour dire qu'il n'y a personne en France qui soit plus disposé à soutenir le gouvernement. » Le ministre des cultes a ajouté que « le clergé avait prouvé ces dispositions et les prouverait encore » ; et il a terminé par ces mots : « Je n'ai pas à avoir l'œil, comme on m'y invite, sur le clergé afin de conjurer les périls dont il pourrait menacer le gouvernement établi ; personne en France plus que le clergé n'est capable de l'affermir, en prêchant l'accomplissement de

ce devoir chrétien qui fait qu'on respecte un gouvernement, alors même qu'on n'a pas pour lui de sympathies. » Ces déclarations sont importantes ; elles vengent le clergé de certaines calomnies dont il est l'objet. Du reste, il est des hommes qui doivent avoir peu de souci des bénédictions de l'Eglise et peu de goût pour ses prières. Pourquoi les demandent-ils ? Quant à la question même, M. Pernolet a reconnu qu'à « Rome, avec l'agrément du Pape, le *Domine salvam fac Rempublicam* se chante à l'église Saint-Louis des Français. »

Séance du 31 juillet.

La proposition de M. Tallon, relative à la vérification des pouvoirs des membres des conseils généraux, venait à l'ordre du jour de cette séance. La commission ne s'est point ralliée à cette proposition ; elle n'admet pas que les conseils de préfecture offrent plus de garanties d'impartialité que les conseils généraux ; elle a adopté, d'accord avec le gouvernement, une rédaction nouvelle qui confère au Conseil d'Etat la vérification de toutes les élections de conseillers généraux arguées de nullité par tout électeur du canton, par les candidats et par les membres du conseil général.

Cette rédaction nouvelle a été adoptée après une assez longue discussion.

Informations

Un grand banquet municipal, pour lequel de grandes invitations avaient été faites en Europe, vient d'avoir lieu à Londres.

On lit à ce sujet dans le *Journal des Débats* :

Il y avait 650 assistants, parmi lesquels on a remarqué le ministre japonais, auquel le lord-maire a adressé une motion spéciale ; le chargé d'affaires d'Italie ; le consul général de Suisse ; les bourgeois d'Anvers, de Bruxelles et d'Amsterdam ; les maires de Turin, de Rome, de Florence et de Québec ; les présidents des conseils municipaux de Lisbonne et d'Oporto. Au milieu de cette nombreuse assistance, le préfet de la Seine M. Ferdinand Duval, et l'ambassadeur de France M. d'Harcourt, ont été l'objet des plus vives ovations. S'il faut en croire le *Times*, la première place leur appartenait de droit ; mais lorsqu'ils ont, l'un et l'autre, remercié l'Angleterre des soins généreux qu'elle a accordés aux blessés de la guerre, et de ses libéralités récentes envers les inondés du Midi, les applaudissements sont partis de tous les côtés, profondément émus par l'expression de leur reconnaissance. « De quel que utilité que puisse être à un certain nombre de familles, dit le journal de la Cité, le secours, nécessairement restreint, des souscriptions réunies à Mansion-House son plus heureux effet sera de démontrer une fois de plus les bons sentiments nourris dans ce pays envers le peuple français, sentiments formés à la fois du souvenir de vingt ans d'alliance et de la vive impression de récents malheurs. »

Le nouvel ambassadeur français, M. d'Harcourt, a eu l'heureuse inspiration de répondre en anglais au toast du lord-maire : « M. d'Harcourt, dit le *Daily Telegraph*, a parlé notre langue avec un bonheur une précision et une pureté si merveilleuse, que ses auditeurs semblaient presque portés à le regarder, ainsi que son prédécesseur regretté, M. le comte de Jarnac, comme à moitié Anglais. Certes, le marquis d'Harcourt a paru si agréablement à l'aise avec nos usages civiques, si pleinement au courant des attributs du porte-épée et du maréchal, et en termes si familiers pour ainsi dire avec Gog et Magog en général, que personne n'a pu croire qu'il assistât pour la première fois à une fête de Guildhall et qu'il n'eût acquis depuis longtemps, sinon en fait, du moins virtuellement, le droit de cité. » Nous relevons avec plaisir ces éloges amicaux que la feuille anglaise adresse à notre ambassadeur. Le banquet du lord-maire, malgré les invitations internationales qui avaient été lancées, a eu, en effet, tous les caractères d'une fête britannique. Les vieilles formes, auxquelles nos voisins tiennent si fort, ont été scrupuleusement observées ; on aurait pu se croire au moyen-âge si les discours des orateurs n'avaient rappelé le siècle où nous vivons. Londres, suivant l'expression pittoresque du *Daily Telegraph*, a brûlé l'huile la plus récente dans la plus vieille lampe. Heureux les peuples qui savent renouveler sans cesse leur huile sans jamais briser la lampe !

Le *Mémorial des Pyrénées* dit que les bataillons qui avaient été envoyés récemment de Pau sur les frontières des Hautes et Basses-Pyrénées, en prévision de l'entrée des carlistes en France, sont rentrés dimanche dans cette ville.

Le général Morionès est arrivé dimanche à Pau, venant d'Espagne.

Chronique locale

et méridionale.

Distribution solennelle des Prix

DU LYCÉE DE CAHORS.

Hier matin, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Lycée.

Après une messe d'actions de grâces à la fin de laquelle un *Te Deum* a été chanté, les élèves se sont rendus dans la cour d'honneur gracieusement décorée et où se trouvaient déjà un grand nombre de parents. On remarque près de la chapelle l'exposition de dessin. Les œuvres de nos jeunes artistes témoignent du mérite et du zèle de leur professeur, M. Planavergne. Les dessinateurs du Lycée ont du reste prouvé leur talent au dernier concours académique où ils ont remporté un second prix et un accessit.

A 9 heures moins quelques minutes, M. le Préfet qui devait présider la séance, est arrivé dans le salon de l'administration où s'étaient déjà réunies les personnes invitées. La distribution a aussitôt commencé.

Sur l'estrade autour de M. le Préfet, on remarquait l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur, les fonctionnaires et les membres du bureau d'administration du Lycée, le président du tribunal, le secrétaire général de la Préfecture, le Maire de la ville, les ingénieurs, les membres du clergé, du tribunal, un grand nombre d'officiers de la garnison, les différents chefs de service, les directeurs de la Société des Etudes du Lot, etc., etc.

Une fanfare par ses joyeuses harmonies ajoutait encore à l'éclat de cette fête.

M. le Préfet a donné la parole à M. Cordier, professeur de philosophie, chargé du discours d'usage. M. Cordier avait pris pour sujet la *Volonté*. Dans ce discours très-habilement composé et très-bien écrit, le jeune professeur a rappelé à son auditoire « comment naît la Volonté, comment elle se développe, et comment enfin elle donne à la vie l'unité, l'harmonie et la beauté. » Ecoute avec intérêt, ce discours a été applaudi comme il le mérite. Il est fâcheux que de toutes les parties de l'auditoire on n'ait pas pu bien saisir les paroles de l'orateur ; aussi nous sommes heureux de publier pour ceux qui l'auraient mal entendue, cette œuvre remarquable. Tout en traitant un sujet un peu abstrait et peut-être un peu trop élevé, M. Cordier a su se faire écouter avec plaisir.

M. le Préfet a pris ensuite la parole et dans une chaleureuse allocution a félicité l'administration et les maîtres du Lycée, et a dit aux élèves ce qu'ils doivent être et ce que le pays attend d'eux. En applaudissant à ce noble langage, nos jeunes lycéens ont montré qu'ils le comprenaient. Après le discours de M. le Préfet M. l'Inspecteur d'Académie a proclamé les noms des lauréats du concours académique.

Voici les nominations obtenues par le Lycée :

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

Mathématiques. — 3^e accessit. Barbier, Xavier.

Géographie. — 8^e accessit. Reynes, Edouard.

DESSIN.

2^e Prix. — Delmas, Jean.

6^e Accessit. — Combarieu, Jules.

SECONDE.

Vers latins. — 4^e prix, Labro, Léon.

Version grecque. — 6^e accessit, Dubreil, Paul.

M. le Proviseur a ensuite appelé les Prix d'Honneur décernés aux élèves distingués par leur bonne conduite et leurs succès.

Enfin les différentes parties du Palmarès ont été lues par MM. Durand, Baudel et Borelli.

Voici les noms des élèves que nous avons entendu proclamer le plus souvent :

Philosophie. — Imbert, Rougié, Taillade, Delmas. *Rhétorique.* — Combarieu, Prunières, Mazeillé, de Valon (Prix de la Société des Etudes du Lot).

Seconde. — Labro, Cantarel, Peyrissac.

Troisième. — Cabanès, Albert, Nouvelles, Castagné, Foissac.

Quatrième. — Valat, Pascalie, Segol.

Cinquième. — Barbier, Verdy, Delpech.

Sixième. — Maratuech, Rossignol, Gay.

Septième. — Castagné, Daynard, Tinel, Talou.

Huitième. — Mogniat-Duclos, Tinel, Ch. Mercié.

Enseignement secondaire spécial. — Bonnet, Péliissié, Bouloumié, Lherm, Juriewicz, Belloc, Soulié, Pasquiez, Cosse, Paulus, Sers.

Classe primaire. — Bénéch, F., Delmas, Gayet, Arbouys, Soulié, Bénéch, W., Delpech, J., Cros, Denons, Gaston, Darquier.

A 11 heures un quart la fête était terminée, et tout le monde se retirait emportant de cette solennité une de ces douces impressions dont on garde longtemps le souvenir.

DISCOURS DE M. CORDIER.

CHERS ÉLÈVES,

C'est aux heures des victoires laborieusement conquises que l'homme, pénétré du sentiment de sa force et de sa dignité, prend pour l'avenir de généreuses résolutions. En face de ces couronnes, en est-il un seul parmi vous, qui ne rêve déjà d'autres couronnes, et qui, dans un élan de légitime ambition, ne se promet pour plus tard une carrière, sinon glorieuse, du moins honorable ? Eh bien, il dépend de vous de changer ce rêve en une réalité, et de faire jaillir de la pensée qui vous occupe une grande vie. Car, ainsi que l'a dit un poète illustre : « une grande vie n'est qu'une pensée de jeunesse réalisée dans l'âge mûr. »

La fête qui nous réunit aujourd'hui aurait pleinement atteint son but ; les hommes éminents qui ont bien voulu venir applaudir à vos succès, n'auraient point à regretter le sacrifice de temps qu'ils vous font ; vos familles et vos maîtres seraient fiers à bon droit d'eux et de vous ; enfin vous-mêmes, jeunes gens, vous ne vous rappelleriez jamais ce jour sans un sentiment de gratitude, si, au sortir de cette enceinte, vous mettez résolument à l'œuvre, vous exécutiez dans le cours de votre vie, les projets que vous formez en ce moment.

Mais pourquoi non ? D'autres n'ont-ils pas accompli les destinées qu'ils rêvaient dans leur jeunesse, et ne pourriez-vous pas trouver des exemples parmi ceux-mêmes qui vous ont précédés dans cette Maison ? Que possédaient-ils de plus que vous ? Je vais vous le dire : une volonté énergique. Mais si vous n'avez pas encore à un haut degré cette faculté précieuse, vous pouvez et vous devez vous la donner. Je voudrais vous en convaincre en vous rappelant comment naît la volonté, comment elle se développe et comment enfin elle donne à la vie l'unité, l'harmonie et la beauté.

Vous savez tous à quels traits on reconnaît un homme de volonté : patience dans la douleur, constance dans le travail, fermeté inébranlable dans l'accomplissement du devoir. Un mot résume tout cela : pleine possession de soi-même dans toutes les situations de la vie. Eh bien, ces qualités sont-elles, comme on est souvent tenté de le croire, un don que la nature fait à quelques âmes privilégiées, ou bien faut-il les considérer comme des habitudes que tout homme peut acquérir en se soumettant à un certain régime, et, si je puis m'exprimer ainsi, en suivant une certaine hygiène morale ?

Un rapide coup-d'œil jeté sur les premières années de la vie nous convaincra que personne ne naît avec une volonté toute faite.

L'homme n'est d'abord qu'un automate soumis à la fatalité du monde. Ses pensées, ses desirs, ses actions suivent, sans pouvoir s'en écarter, l'ordre inflexible des événements. Un peu plus tard il prend conscience de lui-même ; et dès lors il commence à réagir contre le monde. Parmi la multitude des objets qui l'environnent, il choisit ceux qui lui sont utiles ; car la satisfaction de ses innombrables besoins est devenue le but unique de sa vie : il y consacre toute son intelligence et toutes ses forces. De là cet égoïsme naît que l'on remarque chez l'enfant. Cet âge est sans pitié, a dit le Fabuliste.

Jusqu'ici la volonté n'a pas encore paru. Nous voyons l'homme d'abord gouverné par les impressions du dehors, puis complètement dominé par ses appétits variables et ses desirs changeants.

Mais lorsque avec le progrès des ans, l'existence est mise hors de péril, la tyrannie des instincts naturels se relâche, la voix du besoin devient moins impérieuse : il se fait dans l'âme une sorte d'apaisement et de silence. Alors l'enfant, moins préoccupé de lui-même, devient attentif aux leçons et aux exemples qui l'environnent : et bientôt son esprit s'ouvre à une vérité qu'on lui avait en vain répétée jusqu'ici : c'est que l'homme n'est pas fait pour vivre solitairement en lui-même emprisonné dans les liens de l'égoïsme ; mais au contraire pour s'unir à ses semblables par la pensée, par le cœur et par les actes.

Cette idée, qui n'est autre chose que la voix de la Raison et du Devoir, provoque dans l'homme, en apparaissant pour la première fois, une véritable révolution. Elle change complètement la direction, et si je puis parler ainsi, le pôle de ses pensées. Jusqu'ici c'était en lui-même qu'il avait placé le centre de l'univers : et sous l'attraction de ce principe égoïste, toutes ses pensées convergeaient vers lui comme vers leur pôle naturel. Mais voici qu'en arrivant à la notion du Devoir, il aperçoit dans chacun de ses semblables un autre lui-même : tous les hommes passés, présents et futurs sont aussi dignes que lui de son attention et de son intérêt. L'univers, objet de ses réflexions, n'est donc plus une étroite sphère circonscrite aux limites de sa personnalité : c'est un cercle infini dont le centre est partout et la circonférence nulle part.

Quand l'esprit a été mis une fois sur la trace de ces grandes pensées, il ne peut plus l'oublier. C'est en vain que ses vieilles habitudes se réveillent, et que les images du plaisir s'efforcent de le retenir sur la terre, il est sans cesse attiré vers le ciel. Le monde moral, avec ses horizons infinis, est la seule carrière qui convienne à la raison humaine.

Mais l'idée du devoir n'agit pas seulement sur l'esprit : elle opère dans le cœur la même révolution. Les sentiments sont la traduction fidèle des pensées. Pendant que ma vue ne s'élevait pas au-dessus de moi-

même. lorsque je ne voyais rien de plus grand et de plus sacré que mon intérêt et mes plaisirs, mon cœur ne pouvait pas aimer autre chose. Maintenant qu'au-dessus de moi j'aperçois l'humanité, la vérité, la justice, je sens grandir dans mon cœur, en face des désirs égoïstes qui m'ont inspiré jusqu'ici, de pures et saintes affections : je cesse d'être indifférent au sort de mes semblables : tous les cris de joie qui s'élèvent sur la terre, tous les cris de douleur surtout, trouvent en moi un écho.

Homo sum : nihil humani a me alienum puto.

Après avoir ainsi établi un lien de solidarité entre tous les autres hommes et moi, par la pensée d'abord, par le cœur ensuite, il me reste pour devenir tout à fait l'homme du devoir, à faire des actions inspirées par mes sentiments nouveaux. Il faut que la révolution qui s'est opérée en moi se manifeste hors de moi dans ma conduite et dans mes rapports avec mes semblables.

Mais, singulière contradiction ! Je vois le bien, je l'approuve, et je ne puis le faire. Qu'est-ce donc ? Quel est l'obstacle qui m'arrête ?

Messieurs, quand une âme a été longtemps conduite par un certain genre d'idées et de sentiments, elle continue, en vertu de la force acquise, à suivre la même direction, même lorsque les mobiles, qui l'ont fait agir jusque-là, ont changé. C'est ce qui arrive au moment où la raison s'établit en nous. Nous avons été si longtemps exclusivement égoïstes que nous le sommes encore dans notre conduite, même lorsque notre esprit et notre cœur ont cessé de l'être.

Mais si nous avons le bonheur de nous trouver dans un milieu de justice et de vertu, où rien ne réveille dans notre âme les souvenirs du plaisir et les mauvais instincts, où au contraire l'image du devoir semble être présente partout : peu à peu les anciennes idées et les anciens appétits meurent, faute d'être entretenus ; les grandes pensées morales envahissent l'esprit tout entier, et, rayonnant sur le cœur, font germer en lui de nobles sentiments qui ne tardent pas à se confondre pour former une inclination irrésistible au bien.

A ce moment la Volonté est née : elle se manifeste par la première action où l'homme fait le bien sans autre raison que l'amour du devoir. Quelles sont donc les conditions indispensables pour que la volonté apparaisse ? D'abord la présence dans l'esprit de l'idée du devoir ; puis le développement de cette idée, et des sentiments qui y correspondent, par l'exclusion de toutes les pensées et de tous les désirs contraires. En un mot, voulez-vous arracher une âme à l'esclavage de l'égoïsme, et l'amener à se gouverner elle-même, d'après le devoir, mettez-la dans un milieu honnête, dans une atmosphère de vertu, où ses mauvais instincts, faute d'aliments, périssent bientôt, tandis que les vérités morales s'enracinent profondément dans son cœur : « C'est une vifve et forte teinture, quand l'âme en est » une fois abbruvée, dit Montaigne ; et qui ne s'en va qu'elle n'emporte la pièce. »

Mais il ne suffit pas de faire naître la volonté : il faut encore la faire grandir : il faut que le dévouement au bien auquel nous sommes parvenus une première fois, grâce à l'éducation, devienne une habitude, une nécessité de notre nature. Mais par quels moyens ? Comment fait-on pousser la plante dont le germe vient de se montrer ? En la maintenant dans les mêmes conditions de chaleur, de lumière et d'humidité. Eh bien, faisons de même pour nous. Conservons-nous dans le centre honnête et laborieux où nous avons puisé la force de pratiquer le devoir.

Mais quoi ? l'homme est bien obligé d'obéir aux nécessités de sa condition, et de vivre où la fortune le place ? Certainement, et je ne prétends pas du tout que vous deviez, par exemple, rester toute votre vie élèves dans cette Maison, parce que vous y avez trouvé les conditions d'une bonne éducation. Non : après avoir appris ici que la destinée de l'homme est d'obéir au Devoir, c'est dans le monde, c'est à vos risques et périls, que vous irez accomplir cette destinée. Mais peu importe que vous changiez de compagnons de route : vous ne changerez réellement pas de milieu moral, si vous vous efforcez de maintenir votre esprit dans le même courant d'idées et votre cœur sous l'impression des mêmes sentiments, en pratiquant sans relâche la Réflexion et le Travail.

La Réflexion est la forme la plus élevée du Travail. C'est un effort de la pensée, sans cesse attirée au dehors par le spectacle mouvant du monde, pour se ressaisir elle-même au milieu de cette variété infinie, et pour résister à l'invasion des idées étrangères. L'homme qui réfléchit domine les faits, bien loin de se laisser diriger par eux. A la lumière des vérités rationnelles, il découvre, par dessous la multiplicité et le désordre apparent des événements, les grandes lois d'ordre, d'harmonie et de beauté qui régissent l'univers tout entier, et qui lui donnent à nos yeux un sens et une moralité.

La Réflexion est mère des sciences. En réfléchissant et en se transmettant de génération en génération le fruit de leur travail, les hommes ont fini par découvrir l'ordre et le progrès, partout où l'on voyait autrefois le fantôme mystérieux du hasard. La Géologie nous montre le progrès dans la matière ; l'Astronomie nous le révèle dans l'immensité des cieux ; l'Histoire et la

Philosophie nous le font pour ainsi dire toucher du doigt dans l'humanité.

Mais voyez l'influence bienfaisante de la réflexion et de la science : l'instruction est bien vraiment le meilleur maître de morale. Pendant que l'homme ignorant voit un inexplicable hasard à l'origine de toutes choses, il se courbe en tremblant sous l'aveugle fatalité, et se laisse emporter, sans même essayer de lutter, par le courant des choses ; ou bien sa raison s'indigne, son cœur s'irrite, et il déclare la guerre au Ciel. Heureuse audace de l'intelligence contre l'ignorance ! Grâce à elle, Prométhée parvint à ravir au foyer des dieux l'étincelle divine qui alluma sur la terre le flambeau immortel de la science. Mais combien malheureux devaient être ces premiers inventeurs que l'excès des maux jetait ainsi dans la révolte, et dans la voie féconde des découvertes !

*Labor omnia vincit
Improbis, et duris urgens in rebus egestas.*

Aujourd'hui, jeunes gens, l'homme qui réfléchit n'a pas la tentation de se révolter, ni de maudire le Ciel. Rien n'est plus séduisant pour la raison avide d'ordre ; rien n'est plus consolant pour le cœur affamé d'espérance ; rien enfin n'est plus fortifiant pour la volonté que le spectacle de l'univers. En découvrant les grandes lois qui régissent tous les êtres, et qui font de la création un concert infini, l'homme a appris quelle est sa place et quelle est sa destinée ici-bas. Peut-il se plaindre du rôle qui lui a été assigné ? Il a le plus grand de tous. Seul parmi les êtres il peut embrasser le monde par la pensée et s'élever jusqu'à Dieu ; seul, par conséquent, il aperçoit son but et marche vers lui, en le comprenant et en l'aimant.

Aussi quand il cherche au-dessus de lui l'Auteur de tout ce vaste mécanisme qu'on nomme l'univers, le Maître qui a fait le monde pour le progrès, et qui a réglé toutes choses par les lois les meilleures, ce n'est pas un destin impitoyable qu'il aperçoit, c'est un Dieu de justice et de bonté, qui enveloppe tous les êtres dans le même regard d'amour, et qui semble jeter sans cesse aux hommes cette parole de paix : Aimez-vous comme des frères. Ce n'est plus avec le blasphème sur les lèvres et la révolte dans le cœur que l'homme regarde le Ciel : il ne lève la tête que pour prier et pour bénir.

C'est affaire aux esprits frivoles qui n'ont pas le courage d'étudier, et qui privent ainsi volontairement des enseignements fortifiants de la science, de se plaindre sans cesse de leur sort, et de ne voir dans le monde que contradictions et misères. En effet, quand nous cessons de réfléchir, notre pensée errante se laisse emporter par le flot des événements, l'idée du devoir se voile au fond de notre conscience. En perdant le sentiment des grandes vérités morales, nous perdons la lumière qui fait comprendre les choses, et qui éclaire la route de la vie.

Alors nous marchons au hasard, comme des aveugles, attendant des circonstances et non pas de notre volonté, l'impulsion qui doit nous faire avancer : « Nous n'allons pas, dit Montaigne, on nous emporte : comme les choses qui flottent, ores doucement, ores avec violence, selon que l'eau est ireuse ou bonasse. » Nous ne sommes plus des hommes, mais comme au premier jour de la vie, des automates. Si le sort nous a jetés dans un milieu bruyant, agité, où la poursuite du plaisir est ardente, nous nous sentons bientôt gagnés par la fièvre, et nous sommes emportés par le tourbillon, jusqu'à ce que nous étant heurtés aux lois inflexibles de la nature ou de la société, nous soyons violemment ramenés dans les limites de l'ordre. Alors commencent de nouvelles douleurs ! Le devoir auquel, bon gré mal gré, nous sommes tous soumis tôt ou tard, n'est qu'une tyrannie insupportable, quand il n'est pas compris. Combien sont donc malheureux ces esprits légers que l'étude et la réflexion rebutent ! Ils passent dans le monde en gémissant, car leur ignorance les condamne à ne rencontrer partout que mystères, périls et douleurs. Pauvres aveugles qui consomment leur existence à chercher leur route et qui meurent avec le désespoir de ne l'avoir pas trouvée !

Réfléchissez donc, jeunes élèves, afin de fixer à jamais dans votre esprit l'idée du devoir et tout son cortège de vérités éternelles. Si votre pensée prend l'habitude de planer dans ces hautes régions, elle deviendra indifférente à toutes ces choses éphémères qui occupent les esprits vulgaires. Et dans les mauvais jours où que, le trouble s'emparera de vous, et que les ténèbres

menaceront de vous envahir, vous vous attacherez au devoir, comme s'attachent au mât du vaisseau, pour ne pas être emportés par les vents, ceux qui navigent au milieu des tempêtes. Bientôt vous verrez la lumière reparaitre, et le calme renaître autour de vous.

Réfléchissez ; et puis appliquez dans votre conduite les résultats de vos réflexions : en un mot, travaillez. La réflexion, quand elle n'est pas suivie du travail, n'est qu'une ombre.

L'homme éprouve une certaine volupté à s'abandonner aux spéculations philosophiques. Lucrèce l'a dit : Il est doux d'habiter les hauts sommets de la science, et les temples sereins de la sagesse. Les idées d'ordre et de devoir plaisent à notre raison, mais il faut les faire descendre de l'esprit dans le cœur et dans la pratique quotidienne de la vie.

C'est là qu'est la vraie difficulté ; car quels que soient nos efforts pour comprendre nos devoirs, et pour extirper de nos âmes l'ignorance et l'égoïsme, nous ne pouvons jamais complètement y parvenir. Le vieil homme, la bête, comme dirait Pascal, subsiste toujours par dessous l'homme nouveau, par dessous l'ange. Et c'est pourquoi, quand nous voulons agir, nous rencontrons en nous-mêmes une résistance, qu'il faut d'abord surmonter par un vigoureux élan. Mais quoiqu'il soit toujours possible, et même facile, à l'homme qui comprend et qui aime le Devoir, d'accomplir cet effort, il tarde à l'entreprendre ; parce que cette immolation de l'homme égoïste, qui constitue un acte de volonté, est douloureuse : c'est un sacrifice, et ce mot seul nous effraye.

Cependant le sacrifice n'est-il pas au fond de toute vie physique et de toute vie morale ? Notre corps ne s'entretient que par le sacrifice, et l'on a pu dire avec raison : vivre c'est mourir ; car vivre c'est changer. Il en est de même dans le monde moral ; vivre, c'est, selon l'expression stoïcienne, se renouveler ; c'est mourir aux pensées égoïstes pour renaître aux pensées morales ; c'est faire germer sur les ruines des anciennes passions et des vieilles habitudes, de grandes affections et une volonté infinie du bien. La réflexion nous apprend encore cette haute moralité du sacrifice : mais elle s'arrête là. A nous de nous imprimer cet élan final qui fait d'un désir un acte, d'une idée une réalité. Ce passage de la théorie à la pratique, de la pensée à l'action, la réflexion peut bien le rendre plus facile, en tournant toutes nos facultés vers le Devoir, mais elle ne l'accomplit pas. Quand on s'est clairement démontré à soi-même la nécessité d'un devoir, il ne faut pas s'endormir dans une contemplation mystique, en comptant que ce devoir s'accomplira fatalement ; il faut agir : rien ne peut se faire sans nous. Allons, du courage ! Après avoir exercé notre raison par la réflexion, comme il convient à des êtres intelligents, exerçons notre volonté par le travail ; ne sommes-nous pas aussi des êtres libres ?

Du reste nous serons bien payés du sacrifice que nous aurons fait : il est si bon de contempler la tâche accomplie, et le résultat obtenu au prix d'une peine volontairement acceptée !

L'homme qui travaille, même quand il n'a pas une idée nette du Devoir, est averti par une sorte d'instinct qu'il accomplit la vraie loi de sa nature : et le sentiment de cette harmonie le remplit d'une douce satisfaction. Il éprouve aussi un sentiment de légitime fierté, et de confiance en lui-même, en voyant sortir de ses mains ces œuvres, dont il peut justement se dire le créateur et le père, puisque pour les produire il a donné ses plaisirs, son repos, sa santé peut-être ! Et combien nous devenons plus précieux encore les plus modestes produits de notre travail, si la science nous a appris que rien ne se perd dans le monde moral ; que l'action la plus obscure est grosse de conséquences ; et que tout ce qui naît à la vie devient un des éléments infinis du progrès et du bonheur général ! Notre travail importe à l'humanité entière !

Ne vous étonnez donc pas, chers élèves, de ce sentiment ineffable qui remplit le cœur de ceux qui travaillent ! mais ne vous étonnez pas non plus des remords qui déchirent l'âme de ceux qui ne trouvent pas en eux le courage d'accomplir le Devoir.

Il existe des hommes à l'esprit éclairé, mais au cœur timide que le sacrifice effraye et qui, sans cesse ramenés par la pensée au bord de ce fossé que la théorie doit franchir

pour devenir de la pratique, ne peuvent se résoudre à faire ce dernier pas. Leur raison s'enivre de réflexions élevées et de rêves divins, tandis que leur cœur est l'esclave de toutes les passions. Ils ont deux vies, dont l'une est la négation de l'autre : ils pensent comme des dieux ; ils agissent comme des brutes. C'est que, selon le mot de Pascal, « l'homme n'est ni ange, ni bête ; et le malheur est que quiconque fait l'ange fait la bête. » Ils sentent bientôt la vérité de cette parole. A force de jouer avec les idées morales, ils perdent la foi qu'ils avaient en elles : mais ils perdent surtout la confiance qu'ils avaient en eux-mêmes : ils se jugent et ne peuvent s'empêcher de se mépriser. Dès lors plus de croyances ! plus de force ! plus de dignité ! Les vérités qui jettent encore dans leur raison des clartés vacillantes, semblables à des flambeaux funéraires, ne leur montrent en eux-mêmes que des ruines : ruines dans leur intelligence, ruines dans leur cœur, ruines dans leur volonté ! Un souffle de courage, un instant de travail, réparerait tous ces désastres, et rendrait à ces hommes la foi dans le Devoir, et dans la volonté humaine !

C'est parmi ces sceptiques que se recrutent tous ces hommes impatientes qui, n'osant pas compter sur le travail pour amener le progrès, et surtout l'amélioration de leur sort, espèrent dans les événements fortuits des révolutions. Devenus par lâcheté ennemis de l'ordre, ils appellent de leurs vœux le désordre et ses hasards. Esprits faux, cœurs malades ! véritables frelons qui exploitent la bonne foi et le travail de leurs concitoyens en s'abritant derrière les grands mots de liberté, de justice et de progrès.

Jeunes gens, vous ne serez jamais de ceux-là, car aux méditations vous joindrez toujours le travail, et vous tiendrez votre cœur haut comme votre pensée.

Ainsi ont fait tous les grands hommes qui ont honoré l'humanité. Ils ont vécu parmi leurs semblables ; mais dans cette société où Dieu les avait fait naître, ils se sont créés à eux-mêmes, par l'étude et le travail, un milieu de lumière et de vertu. De là vient que leur volonté s'est toujours trouvée à la hauteur de leur raison. On les a donc vu maîtres d'eux-mêmes, patients dans la douleur et inébranlables dans l'accomplissement du devoir. Aussi quels fruits ont-ils fait porter à leurs facultés naturelles ! Celui-ci avait reçu une intelligence vaste et rapide, et dans le cours d'une existence toujours trop courte, hélas ! il trouve le temps d'inventer de nouvelles méthodes, de découvrir de nouveaux principes et de créer de nouvelles sciences ; en un mot, il fait en quelques années le travail de plusieurs générations. Celui-là est né avec le génie artistique : il traverse le monde sans le voir, les yeux attachés sur l'idéal, et les mains sans cesse occupées à pétrir la matière pour en faire des images de la beauté ; en mourant, il lègue à l'humanité quelques-uns de ces chefs-d'œuvre immortels dont la grâce et l'éclat, à l'abri de la vieillesse, semblent grandir avec les siècles. Un autre enfin a résumé dans sa pensée la pensée de son pays et est devenu le guide et le pilote de toute une société. Souvent autour de lui règnent le trouble et l'agitation : les hommes, pris d'une vague inquiétude et d'un besoin inexplicable de bruit et de mouvement, errent au hasard au milieu du tumulte. Mais lui, qui n'a jamais perdu de vue les éternels principes de justice, s'avance calme et fort au milieu du désordre, et d'un pas toujours égal, poursuit sa carrière. La trace lumineuse qu'il laisse derrière lui, est bientôt suivie par tous les hommes de bonne volonté ; et elle devient le grand chemin par où passent les générations dans leur marche vers le progrès.

Mais peu d'hommes naissent avec le génie des sciences, des arts ou de la politique ; devons-nous donc, nous autres que la nature a créés pour un rôle modeste, renoncer à nous faire une forte volonté parce que notre travail ne peut pas produire de grands résultats ? Gardons-nous en bien ; tous les hommes sont indispensables au bien, et aux yeux de la justice, le plus petit est l'égal du plus grand quand il a travaillé comme lui avec courage. Le dévouement est le principe de l'égalité, et c'est à ce point de vue que l'on doit juger les hommes si l'on veut avoir leur véritable mesure. Quelle unité, quelle suprême beauté dans la vie de l'homme le plus obscur quand il a consacré son intelligence, son cœur et sa volonté à comprendre, à aimer et à vouloir le bien ! Sans

doute ses travaux n'ont rien ajouté à la science, à l'industrie ni aux arts. Ne croyez pas cependant que tout soit perdu dans cette vie. Par des actes, toujours plus éloquents que des paroles, il a prouvé à tous ceux qui l'entouraient que l'accomplissement du devoir, c'est-à-dire l'amour des hommes et de Dieu, est notre véritable destinée ici-bas. D'autres, gagnés par cet exemple, l'imiteront et se feront comme lui les ouvriers du progrès. C'est ainsi que tous ses actes produiront des conséquences jusque dans les temps les plus reculés. Parce qu'ils ont été en harmonie avec les lois universelles et éternelles du monde, et par conséquent avec les desseins de Dieu lui-même, ils sont immortels. Elle est immortelle aussi cette volonté qui n'a cessé de mourir aux désirs égoïstes et aux plaisirs éphémères, pour naître aux grandes pensées et aux saintes affections. Comment pourrait-il mourir celui qui a donné sa vie pour les principes qui ne meurent pas ?

Quand la vieillesse est venue, quand les sens fatigués se sont pour ainsi dire fermés aux impressions du dehors et aux bruits de la terre, l'homme se juge dans le silence de sa conscience. Aperçoit-il derrière lui un passé laborieux et toujours conforme aux lois de la vertu, aussitôt son âme se remplit d'une douce satisfaction; ses regards se tournent avec confiance vers l'avenir, et il se sent emporté par l'espérance au delà de cette terre. Aux émotions nouvelles qui font battre son cœur, il comprend qu'il touche enfin à cette patrie céleste vers laquelle il n'a cessé d'aspirer. C'est pourquoi il meurt souriant et en répétant cette parole pleine de promesses :

Mourir n'est pas mourir, mes amis, c'est renaître.

On lit dans le *Courrier du Lot* :

L'article 24 de la loi sénatoriale donne lieu à une vive discussion. La commission l'appuie, M. Buffet s'oppose à l'adoption. Cet article avait pour résultat de multiplier les élections partielles. Il est repoussé par 333 voix contre 329.

M. Pagès Dupont a voté pour; MM. de Lamber-

terie, Limayrac, comte Murat et de Valon ont voté contre avec la majorité.

La question étant ainsi présentée, il semble que M. Pagès Dupont s'est placé parmi les adversaires du cabinet Buffet-Dofaure. Le *Courrier du Lot* se trompe, et nous tenons à le dissuader en rétablissant les faits qu'il expose d'une façon très incomplète.

M. Pagès Dupont a pensé que la commission, chargée d'élaborer la loi sur le Sénat, avait eu raison de proposer que les départements dans lesquels un sénateur serait mort ou démissionnaire eussent le droit de le remplacer, non pas immédiatement, puisque un autre article de la loi décide le contraire, mais à l'occasion du renouvellement du tiers du Sénat, tous les trois ans, dans la France entière.

Prenez un exemple : Un sénateur est mort dans le département du Nord; le tiers des départements de France procède à la réélection de la totalité de ses sénateurs, mais le Nord n'est pas compris dans ce tiers; est-il juste qu'on ne profite pas de cette occasion pour remplacer le sénateur décédé dans le Nord? Toute la question est là. M. Pagès Dupont a cru que, malgré son dévouement pour le cabinet, il ne devait pas lui donner raison quand il trouvait qu'il avait manifestement tort. M. Buffet demandait que le département du Nord, que nous avons pris pour exemple, fût privé du droit de réélection. M. Pagès Dupont a voté contre l'opinion de M. Buffet. Est-ce donc un malheur que d'avoir des députés qui ne veulent, sous aucun prétexte, être inféodés à un parti, dans ce pauvre pays où la guerre des partis nous a fait et nous fait chaque jour tant de mal ?

On nous écrit d'Anglars-Juillac :

Dimanche dernier une touchante cérémonie religieuse avait lieu sur la place de notre modeste village. On plantait la croix du Jubilé de 1875.

L'inauguration du nouveau monument dû à l'esprit d'initiative de M. le curé de la paroisse, a été présidée par M. l'abbé Camille de Bercegol, curé de Latour.

Notre ami et si sympathique voisin, de

fois notre compatriote et par sa naissance et par son ministère, a, du haut d'une estrade, béni et salué l'arbre expiatoire.

Le curé de Latour était bien l'orateur de la circonstance : je ne sais, mais il me paraît difficile de mieux faire et de mieux dire.

Les noms de Constantin, de Ste-Hélène, de Clovis, de saint Louis ont retenti sur la place du modeste hameau, et si tous n'ont pu suivre l'orateur dans sa brillante odyssée, tous ont compris que la croix, qui avait vu à ses pieds, les reines, les empereurs et les rois, était et devait rester toujours digne de leur vénération et de leur foi.

Patriotiquement inspiré, l'abbé de Bercegol a touché plus droit encore quand il a montré la croix, dans tous les pays, signe de l'honneur, récompense de la valeur militaire et du courage civil.

Un tel discours est une bonne action : nous remercions M. le curé de Latour de nous avoir cru dignes d'entendre des accents qui auraient eu ailleurs de plus puissants échos mais non de plus sympathiques et reconnaissants auditeurs.

Un habitant d'Anglars-Juillac.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur signaler les inconvénients que peut présenter, au point de vue des intérêts scolaires, le cumul des fonctions d'instituteur communal et de secrétaire de mairie. Le ministre reconnaît les services que les instituteurs peuvent rendre aux administrations municipales, et il n'entre pas dans sa pensée de priver les maires d'auxiliaires aussi utiles; mais il a remarqué que les occupations du secrétariat n'étaient pas toujours réglées de manière à concilier suffisamment les devoirs de l'instituteur avec les fonctions administratives. On doit donc appliquer les prescriptions de l'article 32 de la loi du 15 mars 1850, et tout en accordant aux instituteurs les autorisations nécessaires, on ne doit en aucun cas leur permettre de s'occuper pendant les heures de classe de travaux étrangers à l'enseignement.

Déjà, le conseil supérieur de l'instruction

publique avait, à sa dernière session, porté son attention sur cet objet, et la circulaire du ministre ne fait que préciser et appliquer les vues qui avaient été échangées à cette occasion par les membres de ce conseil.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris.

Paris, 3 août 1875.

Rente 3 p. % 66,45
 — 4 1/2 p. % 97,50
 — 5 p. % 105,15

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

PARIS — 28, rue du Rocher, 28 — PARIS

Dirigée par E. JULLY, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur de mathématiques des lycées et de l'École préparatoire de Sainte-Barbe.

Cours préparatoires aux Baccalauréats (session de novembre) et à l'École centrale (session d'octobre).

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Colirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
 Le Domaine ayant appartenu anciennement A. M. DE CAVAGNAC
 SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON DE PATRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Maison de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Chataigneraie et six hectares de Vigne environ, le tout ensemble d'une contenance de trente-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BÂCHES, TIMON ET HARNAIS
 le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

Flacon: 5 fr. Flacon: 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HALE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris CANDES 28

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

VIENT DE PARAÎTRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de santé, grand-banquière de Paris, un journal politique que 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Brq. Paris.

LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES
 Contre la mortalité des bestiaux.

LE HÉROS

Assurance à primes fixes
 CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de ces deux Sociétés pour tout le département du Lot, demande des agents pour tous les cantons et chef-lieu d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-Barthélemy, n° 28, à Cahors.

Donner des références affranchir et mettre un timbre pour la réponse.

A VENDRE

Pour cause de Décès
 Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité de son prix, joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
 CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

Glacière Cadurcienne
 GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions